



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-5-4-1

Séance du vendredi 17 mai 2019

ADHESION DU DEPARTEMENT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC CENTRE D'INFORMATION ET DE CONSEIL EN AIDES TECHNIQUES DU HAUT-RHIN ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DU DEPARTEMENT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme MULLER.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. WITH.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6112-3, L.6134-1 et L.6134-2,
- VU les règles générales applicables aux Groupements d'Intérêt Public qui sont fixées au chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
- VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif au Groupement d'Intérêt Public,
- VU l'instruction du Ministère de l'Economie et des Finances n°2012-11-1624 relative aux principales dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 et du décret du 26 janvier 2012, qui rénovent et harmonisent le statut des GIP,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la proposition d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public CICAT68 du 7 janvier 2019,
- VU l'avis favorable de la 4^e Commission Solidarité et Autonomie du 26 avril 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques du Haut-Rhin - CICAT68 dans le collège 2, en qualité d'invité à titre permanent avec voix consultative, conformément à la convention constitutive et à son avenant n° 1 joints en annexe à la présente délibération,
- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret le représentant du Département du Haut-Rhin pour siéger au sein du GIP CICAT68,
- Désigne le Docteur Alain COUCHOT, Président de la Commission de la Solidarité et de l'Autonomie, pour représenter le Département au sein du GIP CICAT68 et siéger à l'Assemblée Générale, comme représentant du collège 2 avec voix consultative.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité